



Toutes les étapes pour bien démarrer votre activité professionnelle en Suisse.

### Étape 1

#### J'envoie ma demande d'affiliation

Je joins à ma demande le formulaire de demande, le formulaire de droit d'option, les justificatifs de situation personnelle, une copie de ma pièce d'identité, mon dernier avis d'imposition ainsi qu'un RIB.

### Étape 2

#### J'active mon dossier

Une fois le dossier envoyé, vous pourrez remplir le formulaire qui vous sera adressé pour obtenir votre carte Vitale ainsi qu'une attestation de droits pour accéder temporairement aux soins.

### Étape 3

#### Je crée mon compte Ameli

Après notification de votre affiliation vous pourrez créer votre compte sur ameli.fr. Ce dernier vous permettra de suivre vos remboursements, vous renseigner sur vos droits et démarches et télécharger les formulaires liés ces derniers.

### Étape 4

#### Je commande ma carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

Vous pouvez la commander depuis votre compte Ameli. Grâce à elle, lorsque vous vous trouvez en Suisse ou dans un pays de l'UE, vos soins urgents seront pris en charge selon la législation locale.

### Étape 5

#### Je choisis mon médecin traitant

Vous devrez remplir un formulaire pour informer la CPAM de votre choix.

### Étape 6

#### Je paie ma cotisation

Les appels de cotisation sont envoyés trimestriellement par l'URSSAF. Vos cotisations peuvent être réglées mensuellement par voie électronique uniquement.

### Étape 7

#### Je choisis une assurance santé complémentaire

Comme son nom l'indique, elle est complémentaire aux remboursements du régime de base et vous protégera des situations délicates qui peuvent survenir avec des dépenses de santé prévues ou imprévues.

**Vous voilà assuré !**